

L'archivistique à l'aube du troisième millénaire*

CAROL COUTURE**

Depuis 1989, nous pilotons un programme de recherche qu'a accepté de subventionner le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSHC) dont l'objectif ultime est de porter un jugement sur l'état de développement de la discipline archivistique. Ce programme de recherche se présente en trois volets. Dans le premier volet (1989-1991) nous nous sommes intéressés à la législation archivistique internationale. Le deuxième volet (1991-1994) nous a amenés à aborder les principes et fonctions archivistiques et à évaluer, pour ce faire, le corpus de connaissance que constituent les études RAMP de l'Unesco. Par le troisième volet (1997-2000) sur lequel nous travaillons actuellement, nous voulons dresser un tableau de l'enseignement et de la recherche en archivistique. C'est donc dire que, depuis bientôt dix ans, nous tentons de cerner la place qu'occupe l'archivistique dans la société qui nous entoure et que, ce faisant, nous tentons de répondre à la question suivante: l'archivistique est-elle une discipline à part entière?

C'est dans ce contexte de questionnement sur l'état de développement de l'archivistique que je vous propose de situer mon exposé. Nous dresserons un tableau de la réalité dans laquelle se meut l'archivistique contemporaine et nous aborderons ensemble ses perspectives de développement. J'exposerai donc ici une vision tout à fait personnelle, sûrement discutable et nécessairement nord-américaine, canadienne et québécoise de la discipline qui nous est commune. Notre objectif est d'examiner l'état d'avancement de l'archivistique pour montrer l'essentielle relation qui existe entre le niveau de maturité de notre discipline et son degré d'autonomie par rapport aux disciplines contributives telles par exemple, l'histoire, les sciences de l'information, la bibliothéconomie, l'administration, l'informatique.

Pour ce faire, nous examinerons en un premier temps, un certain nombre de constats qui nous semblent bien rendre compte de l'évolution de notre domaine d'activité. Nous

* Ce texte s'inspire d'un article intitulé: «Les acquis et les perspectives de développement de la discipline archivistique» paru dans la revue *Archives* (Association des archivistes du Québec), vol. 25, no 1 (été 1993), p.3-30.

** Professeur titulaire d'archivistique, Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal, Canada

présenterons, dans un deuxième temps, les perspectives de développement qui s'offrent à l'archivistique en les abordant comme autant de défis qu'il faut relever.

Les composantes d'une nouvelle réalité disciplinaire

Aujourd'hui, il est permis d'affirmer que l'environnement de l'archivistique s'est transformé de façon significative. Tant sur le plan professionnel que scientifique, elle se meut dans une nouvelle réalité disciplinaire qui ne manque pas d'influencer notre quotidien et ce, quel que soit l'institution pour laquelle nous travaillons.

1^{er} constat: Une définition plus large et plus solide des archives

Tout en ayant sensiblement élargi la réalité que recouvrent les archives, l'archivistique définit et circonscrit beaucoup plus clairement son objet qu'elle le faisait par le passé, tout hésitante qu'elle était à mettre le pied sur le terrain de la fonction administrative des documents d'archives pour ne les considérer qu'en regard de leur fonction de témoignage. L'approche archivistique qui intègre les valeurs primaire et de secondaire qu'observe avec un certain intérêt la communauté archivistique internationale s'appuie sur une définition des archives elle aussi englobante. Cette approche dite «globale» ou «intégrée» permet l'atteinte de trois objectifs essentiels:

- l'unité et la continuité des interventions de l'archiviste sur l'ensemble des documents qui constituent les archives;
- l'articulation et la structuration des activités archivistiques en une politique de gestion des archives;
- l'intégration de la valeur primaire et de la valeur secondaire que présentent les archives dans une définition large de celles-ci (L'ensemble des documents, quel que soit leur âge ou leur nature, créés ou reçus par une personne ou un organisme dans le cadre de ses activités...).

Nous voyons là un facteur déterminant de la nouvelle réalité archivistique. La mission que nous confie la société de participer à la constitution et à la gestion de la mémoire collective ne saurait se fonder sur une intervention de l'archiviste qui limiterait délibérément son champ d'action à la seule valeur primaire ou à la seule valeur secondaire des archives. En conséquence, nous sommes persuadés qu'il y a avantage pour nous tous à appuyer nos actions sur une archivistique élargie qui nous permet, entre autres, d'atteindre un marché du travail plus vaste et plus prometteur.

2^e constat: Une archivistique renouvelée

L'intégration en une seule discipline des valeurs primaire et secondaire des archives est un aspect important du renouvellement de l'archivistique. Comme l'affirme l'archiviste canadien Kent Haworth: «[...] archivists will have to shift their focus from the inactive or dormant stage of the life of information to the forefront of the information continuum, [...] to the creation stage.» (Haworth, 1994, p. 195) Il en va de même de l'archiviste espagnol Pedro Lopez selon lequel «records and archives management are not separate disciplines but interlinked activities [...]» (Lopez, 1994, p. 302) Marcel Van Campen, archiviste d'entreprise en Belgique, résume bien la situation en soutenant que: «[...] le "records management" fait partie intégrante de la gestion des archives» (Van Campen, 1994, p. 128)

Notre discipline se renouvelle aussi quand elle aborde les archives comme une ressource informationnelle essentielle à la prise de décision. Considérées trop souvent comme une masse d'informations périmées et inutiles, les archives deviennent de plus en plus une source d'information courante et essentielle au fonctionnement des organisations. Pour cela cependant, il faut dépasser le seul traitement du contenant pour aller vers le contenu qui renferme, en dernière analyse, le matériau essentiel à une prise de décision éclairée. C'est dans ce contexte, d'une utilisation haut de gamme des archives, que se situe le concept «d'information stratégique» qui se définit comme étant les données dont a besoin la direction d'une organisation pour orienter sa prise de décision. (Loranger 1992, p. 35) Ce concept «d'information stratégique» ne saurait toutefois s'implanter et faire son chemin si les archivistes n'en tiennent pas compte. Il importe donc que nous soyons préparés à occuper un fauteuil que nos administrations modernes n'ont pas encore comblé, celui de gestionnaire de l'information stratégique.

3^e constat: L'archivistique a acquis le statut de discipline et de profession

Tant dans le discours que dans l'écrit, on perçoit de façon très nette chez l'archiviste une volonté d'appartenance à une discipline qu'il veut de plus en plus solide. En 1986, l'archiviste américain Richard Cox, décrivant l'état d'avancement de l'archivistique américaine, a émis des réserves importantes sur son degré de professionnalisation et son appartenance à une véritable discipline. (Cox, 1986, p. 229-247) Plus tard, les universitaires canadiens Jacques Mathieu et Martine Cardin en 1990 (Mathieu et Cardin, 1990, p. 103-104) ainsi que Louise Gagnon-Arguin en 1992 (Gagnon-Arguin, 1992, p. 103-172) ont proposé une analyse sociologique intéressante de notre domaine d'activité pour juger de son degré de professionnalisation. Pour ce faire, ils en ont d'abord examiné les aspects cognitifs:

- contribution au savoir (existence de principes et de méthodes propres à un domaine);

- développement d'un savoir-faire (règles et normes);
- présence d'une production scientifique (revues, publications);
- participation à la culture savante (spécificité, valeur symbolique).

Par la suite, ils ont évalué les aspects professionnels suivants:

- existence d'associations;
- création de programmes de formation;
- reconnaissance légale ou du moins professionnelle du domaine;
- existence d'une clientèle.

Leurs recherches les amènent à conclure que même si elle le fait à des degrés divers, l'archivistique répond à ces critères d'accession au statut de discipline et de profession.

Dans le même sens, plusieurs auteurs s'entendent avec l'archiviste norvégienne Liv Mykland qui soutient que l'archivistique est bien une discipline, que l'archiviste est en état relativement avancé de professionnalisation et que l'utilité sociale de notre groupe ne laisse aucun doute. Par contre, elle soulève un point qui concerne au premier chef les enseignants en archivistique quand elle affirme que le corpus de connaissances solidement constitué dont nous devons disposer est loin d'avoir atteint sa pleine maturité et qu'en conséquence, le développement et l'amélioration de nos programmes d'enseignement méritent une attention toute particulière. (Mykland, 1994, p. 104-107)

4^e constat: Un raffinement et un élargissement de la mission

Traditionnellement, on a toujours reconnu à l'archivistique sa finalité d'assurer la conservation du matériel dont elle a la responsabilité. Ainsi, l'archiviste s'est-il contenté, pendant longtemps de garantir sans plus la sauvegarde des documents d'archives. Il pratiquait alors ce qu'Angelika Menne-Haritz appelle une «archivistique pratique». Les documents conservés ne l'étaient qu'en fonction d'une utilité fondée sur leur seule valeur juridique. Il s'agissait donc d'une mission essentiellement préoccupée par la conservation passive, «instrumentale» et matérielle. Le sens que l'on donnait au mot conservation était beaucoup plus restreint qu'il ne l'est maintenant. La société attendait de l'archiviste qu'il soit un gardien. Ne l'appelait-on pas «Conservateur»?

Aujourd'hui, la société s'attend à ce que l'archivistique fasse plus que conserver. Elle lui demande d'évaluer les documents qu'il conserve et ce, quel qu'en soit le support. L'archivistique se réclame alors d'une finalité de conservation pro-active plutôt que d'une conservation passive et attentiste. La réalité que recouvre le mot conservation s'est donc sensiblement élargie pour englober l'évaluation et tout ce qui l'entoure. L'évaluation est

même devenue une spécificité marquante de notre discipline en ce qu'elle comprend des décisions irréversibles, essentielles à la bonne marche de la société et à la saine gestion de son patrimoine collectif.

À la conservation et à l'évaluation s'ajoute enfin un autre volet non moins important de la mission archivistique, soit la diffusion auprès de nos clients que sont les administrateurs et les chercheurs.

Nous devons donc tenir compte de cet élargissement sensible de la mission de l'archiviste et être préparés à conserver bien sûr, mais aussi à évaluer et à diffuser ce que nous conservons.

5^e constat: Un renforcement et une redécouverte du principe premier

Pour juger de l'état de développement de la discipline archivistique, il convient d'examiner le degré d'évolution et d'acceptation de son principe premier, le respect des fonds, devenu selon Michel Duchein, un acquis définitif pour l'archivistique contemporaine. (Duchein, 1977, p. 74)

Soulignons d'abord l'élargissement de ses applications. En effet, l'application du principe de respect des fonds et le fonds d'archives qui en découle sont des réalités archivistiques que l'on est tout à fait justifié d'étendre à des préoccupations strictement administratives. Autant il semble impérieux pour l'archiviste de ne pas altérer l'ordre donné aux documents par l'administration qui les lui transfère comme archives intermédiaires ou comme archives définitives, autant il semble aller de soi que l'administrateur ne mêle pas, pendant leur phase active, ses archives courantes à celles d'une autre entité. Ainsi, les archives ayant été organisées en amont, grâce à l'intervention d'une archivistique se situant au coeur de l'action administrative de l'organisme, l'archiviste n'aura qu'à respecter l'ordre des documents qu'il aura d'ailleurs participé à établir au moment de leur création et tout au long de leur existence administrative. Ce faisant, il mettra fin à la pratique d'une archivistique de survie - que mon collègue brésilien Luis Carlos Lopes qualifie «d'archivistique spontannée» - qui ne se préoccupe des archives qu'à partir du moment où l'administration productrice n'a plus de ressources à y consacrer et n'y voit plus d'intérêt.

Élargissement donc de l'application du principe de respect des fonds en amont du cycle de vie des documents d'archives. Mais il y a plus. Nous assistons présentement à une redécouverte des avantages que présente le respect de ce principe eu égard à l'automatisation des activités de nos administrations. Alors que nous croyions, il y a

quelque temps à peine, voir s'effondrer ce principe sous la pression qu'imposent les ressources technologiques, on constate qu'au contraire, il y a là une conjoncture permettant de renforcer ce principe plutôt que de le reléguer aux oubliettes. Nous sommes d'accord avec Angelika Menne-Haritz qui ne voit pas, sur ce point, de contradiction entre l'archivistique contemporaine et l'archivistique traditionnelle. Selon elle, on assiste plutôt à un élargissement et à un développement de nos fondements théoriques. Elle constate même que plusieurs recherches sur le «bureau sans papier» voient le contexte de création et la provenance au sens du respect du fonds d'archives comme des données essentielles. On y redécouvre en quelque sorte, sur un plan fonctionnel, les principes archivistiques. (Menne-Haritz, 1994, p. 270)

L'universitaire canadien, Charles Dollar, aborde lui aussi le principe de respect des fonds comme un apport indispensable pour l'informatisation des activités administratives. «It is clear that the fundamental theory underlying archives, which I take to be the concept of the nature of records and the principle which derive from that nature, remains both valid and relevant. New information technologies have not changed and nor are they likely to change the fundamental nature of records as evidence of actions and transactions with a specific context of creation and use. [...] the concept of provenance [...] is the basis for assessing the trustworthiness and reliability of electronic records. As the volume of material in electronic form grows, users increasingly will require that the information handling service community provide them with the robust indicators of trustworthiness, reliability, and validity that only archival theory offers.»

Le principe de respect des fonds peut donc sans risque être compté parmi les acquis importants de l'archivistique contemporaine. Et, fait intéressant, de moins en moins de spécialistes remettent en doute son utilité dans un monde automatisé et numérisé. Bien au contraire, notre adhésion à ce principe et notre croyance en son bien-fondé sont probablement les meilleurs gages d'évolution de l'archivistique comme discipline autonome.

6^e constat: Une argumentation en faveur du caractère indispensable de l'archivistique

Sa certitude d'être indispensable pour la société qui l'entoure, l'archivistique la puise dans la juste perception qu'elle a des besoins auxquels elle est en mesure de répondre:

- augmentation phénoménale de l'information qu'a provoqué la multiplication des services que la société a voulu se donner;
- diminution sensible des espaces dont disposent maintenant les organisations;

- évaluation scientifique de l'information de plus en plus éphémère qui nous amène à établir des délais de conservation précis qui évitent la conservation injustifiée d'informations devenues inutiles;
- repérage rapide de l'information tant stratégique qu'opérationnelle;
- respects des multiples lois et règlements qui régissent la conservation des archives;
- conservation et traitement des informations qui permettent la réalisation d'études rétrospectives;
- systématisation des opérations, préalable incontournable à l'informatisation des activités administratives.

Voilà autant de raisons qui font que les administrations modernes ne peuvent plus se passer des interventions archivistiques sous peine d'hypothéquer gravement leur efficacité, leur productivité et leur compétitivité. Les archivistes que nous sommes devons être préparés à sensibiliser et à convaincre les administrateurs de cette réalité.

7^e constat: Une structuration et une articulation des interventions archivistiques

La conjoncture que créent les facteurs que l'on vient d'identifier mène à une archivistique structurée et articulée qui est autre chose qu'une opération de survie à courte vue. On se réfère alors à une politique régissant l'organisation et le traitement des archives qui se définit comme étant la façon concertée et réfléchie de mettre en place les moyens qui permettent d'organiser et de traiter, de façon efficace et rentable, l'ensemble des documents que produit une organisation dans le cadre de ses activités. L'archivistique, c'est donc aussi et surtout la réunion des moyens qu'offre la politique de gestion des archives qui se compose:

- d'une législation et d'une réglementation en matière d'archives;
- de ressources humaines, matérielles et financières appropriées;
- d'un programme réunissant toutes les interventions professionnelles de l'archiviste: analyse des besoins - mise en place d'un calendrier de conservation - rationalisation de la création des documents - protection des documents essentiels - organisation et traitement des documents actifs - organisation et traitement des documents semi-actifs - organisation et traitement des documents inactifs qui sont éliminés ou versés aux archives définitives.

Naturellement, la politique de gestion des archives ne saurait être opérationnelle sans un échancier chronologique et un échancier d'opportunité qui font appel à des décisions stratégiques eu égard à l'ordre d'implantation des différentes composantes. Tout le professionnalisme de l'archiviste, toute l'efficacité de l'archivistique, toute la force de nos interventions se réalisent dans la capacité d'établir les relations qui s'imposent entre chaque composante de la politique et de tenir compte des particularités que présente le milieu

d'application. C'est l'essentielle réconciliation entre moyens d'intervention et besoins auxquels on veut répondre.

À l'aube du troisième millénaire, l'archivistique prend donc place dans une réalité nouvelle que nous venons de décrire et qui doit se refléter dans nos activités et nos comportements. Nous aborderons maintenant quelques éléments qui caractérisent les perspectives de développement de notre discipline.

Les perspectives de développement de la discipline

La recherche en archivistique

Ce n'est pas un hasard que de placer la recherche en archivistique en tête de liste des perspectives de développement de la discipline. Jean-Pierre Wallot, qui était jusqu'à tout récemment Archiviste national du Canada, soutient que si ce n'était de la recherche, l'archivistique demeurerait un ensemble de pratiques et de techniques répétitives sans rationalité scientifique. (Wallot, 1990, p. 276)

Nous voulons, en cette matière, nous référer à l'excellent travail réalisé par l'universitaire australienne Ann Pederson à l'occasion du XIIe Congrès international des archives qui s'est tenu à Montréal en 1992. (Pederson, 1994, p. 312-359) La vaste enquête qu'elle a menée confirme le fait qu'il y a trop peu d'activités de recherche en archivistique et permet d'identifier les principales causes de cette faiblesse:

- jeunesse de la discipline;
- nombre trop restreint des programmes d'enseignement en archivistique;
- nombre trop restreint des professeurs d'archivistique à plein temps;
- accès difficile à la documentation archivistique;
- développement de la recherche appliquée que subventionnent les services d'archives eux-mêmes au détriment de la recherche fondamentale.

Dans ce contexte, on comprend jusqu'à quel point il serait téméraire et irréaliste de s'attendre à un développement rapide et important de véritables programmes de recherche en archivistique.

Retenons aussi de l'intervention d'Ann Pederson la réaffirmation du lien étroit et essentiel qui existe entre la formation de niveau universitaire et la recherche. Car la recherche, c'est principalement à l'université que cela se passe. Dans une perspective de développement de l'archivistique par la recherche, tant ira la mise sur pied et le maintien de programmes complets (premier, deuxième et troisième cycles) de formation dans les universités, tant

iront l'augmentation du besoin en personnel enseignant de niveau universitaire et, conséquemment, le développement de la recherche. Quand les professeurs-chercheurs en archivistique seront assez nombreux, qu'ils iront frapper aux portes des organismes subventionnaires, alors, mais alors seulement, on verra se mettre en place une stratégie de recherche en archivistique.

La normalisation en archivistique

Pour l'archivistique, voilà une autre avenue importante de développement qui a d'ailleurs déjà commencé à s'imposer au plan national dans plusieurs pays ainsi qu'au plan international. Et cette voie offre d'autant plus d'intérêt qu'elle implique la poursuite de recherches fondamentales et appliquées et qu'elle est la prémisse à tout effort sérieux d'informatisation. Richard Cox, citant Val L. Verman, définit ainsi la normalisation: «process of formulating and applying rules for an orderly approach to a specific activity for the benefit and with the cooperation of all concerned, and in particular for the promotion of optimum overall economy taking due account of the functional conditions and safety requirements. It determines not only the basis for the present but also for the future development, and it should keep pace with progress» (Cox, 1994, p. 167)

Les objectifs de cette normalisation qui, il faut le mentionner, doit s'élargir pour porter sur l'ensemble du cycle de vie des archives, sont l'amélioration des communications, une meilleure compréhension des interventions archivistiques, une diminution des coûts de traitement des archives et une plus grande et plus efficace collaboration entre les archivistes.

On voit toute l'importance qu'il faut accorder à la normalisation de nos pratiques quand Cox affirme que, pour l'archiviste, la normalisation est un instrument essentiel à son intégration dans l'ère de l'information et que les normes sont un indicateur privilégié de l'état de développement d'une discipline. (Cox, 1994, p. 167)

La normalisation se doit donc d'être une priorité pour le développement de l'archivistique. Elle augmente la qualité de nos interventions professionnelles et améliore de façon significative les bases de nos connaissances et partant, celles de notre discipline à la condition bien sûr qu'il en soit fait une priorité.

La mise à profit des technologies de l'information

Notre quotidien a été profondément transformé par l'émergence des technologies de l'information. Pour l'archivistique, elles sont tout à la fois un super producteur d'informations qu'il faut mater et un puissant allié qu'on doit courtiser.

Nous le savons maintenant, les moyens techniques mis à la disposition de notre société pour produire et reproduire l'information ont grand besoin d'être apprivoisés de façon à ce qu'ils soient au service de la société et non le contraire. Ces technologies produisent de l'information et elles peuvent, laissées à elles-mêmes, la produire rapidement en des quantités telles qu'aucun système, aussi sophistiqué et performant soit-il, ne pourra les traiter adéquatement pour les rendre accessibles au bon moment, au bon endroit et auprès de la bonne personne. Il est donc urgent que l'archiviste identifie et définisse les spécificités archivistiques qui doivent être prises en compte en matière d'automatisation du traitement des archives et de production d'archives dites informatiques. Il nous faut continuer de préciser les paramètres qui font des technologies de l'information un serviteur docile et performant plutôt qu'un maître tyrannique et envahissant. Comme l'affirmait avec clairvoyance Kent Haworth: «If, at the same time, archivists can provide a set of acceptable data content standards to be used in conjunction with acceptable data structure standards, which are in turn incorporated as components of comprehensive information system standard, their own management of archival records will be enhanced immeasurably. Rather than being isolated from the mainstream of the development and implementation of modern information management system, they will be included as thoughtful, respected participants in the information management continuum.» (Haworth, 1994, p. 192)

Mais au préalable, il faut que l'archiviste soit professionnellement crédible pour que les autres spécialistes acceptent de le considérer comme un interlocuteur valable. Comme le soutient Haworth: «[...] archivists will become an integral part of the information management process only if they are able to clearly demonstrate professional competence.» (Haworth, 1994, p. 193)

On l'a affirmé précédemment, les technologies de l'information sont aussi un allié qu'il faut gagner à notre cause. Ainsi devons-nous tirer le meilleur profit de ce que les technologies de l'information peuvent offrir comme assistance dans les différentes fonctions archivistiques. Pour l'instant cependant, même s'il existe de plus en plus de logiciels dédiés à la gestion des archives, les technologies de l'information n'offrent pas encore suffisamment de solutions véritablement archivistiques aux problématiques archivistiques. Et que dire des inquiétudes fondées que pose la conservation de la majorité des supports

qu'utilisent les technologies de l'information, des problèmes que soulève leur valeur au plan légal et des incompatibilités inhérentes à leur utilisation?

Il est devenu évident que l'archiviste doit augmenter la cadence de la conversion de ses opérations aux technologies de l'information. Mais cette conversion, il ne pourra la faire au profit de sa discipline et de sa profession que si les spécificités et les attentes archivistiques sont respectées et qu'il est lui-même aguerri à l'utilisation de ces technologies.

L'évaluation

L'observateur le moins averti peut constater le consensus qui existe maintenant sur l'importance primordiale que prend l'évaluation en archivistique. On n'hésite pas à la présenter comme étant l'aspect le plus important, voire le plus noble du travail de l'archiviste, le défi le plus grand qui singularise l'archivistique par rapport aux disciplines qui l'entourent. En effet, par l'irréversibilité de la conséquence d'une évaluation négative, soit l'élimination de l'information sans possibilité de la reconstituer, l'évaluation est une spécificité qui distingue l'archivistique des autres professions de l'information.

Tous s'entendent pour dire que l'évaluation est l'acte archivistique qui requiert le plus de préparation et de connaissances. Connaissances des théories archivistiques bien sûr, mais aussi connaissances élaborées du milieu, de l'institution (législation et réglementation) dans laquelle l'intervention de l'archiviste se réalise. C'est probablement par l'évaluation que l'archiviste met à plus rude épreuve son professionnalisme. C'est dans le cadre de cette fonction qu'il a à prendre les décisions les plus complexes et les plus difficiles. D'ailleurs, dans l'enquête qu'a menée Ann Pederson sur les domaines d'enseignement et de recherche à développer en archivistique, les répondants sont unanimes pour réserver une place de choix à l'évaluation qui est classée comme étant le domaine de connaissance le plus important à développer auprès des étudiants en archivistique. Il faut, en ce domaine de l'évaluation, continuer l'expérimentation de critères et mettre en place des principes et des méthodes de travail qui soient crédibles et efficaces.

Conclusion

On l'a vu, plusieurs constats montrent que l'archivistique se situe dans une réalité nouvelle: définition plus large de son objet, défi que lui pose l'information stratégique, adhésion au statut de discipline et de profession, élargissement de sa mission traditionnelle, renforcement de son principe premier, justification plus précise de son existence, structuration et articulation de ses interventions. Bref, d'une science auxiliaire de l'histoire,

l'archivistique est devenue une discipline autonome avec tous les avantages que cela comporte mais aussi avec les obligations inhérentes à ce statut.

Par ailleurs, les perspectives de développement qui s'offrent à elle sont fort intéressantes et posent des défis de taille qui amèneront l'archivistique encore plus loin dans son développement. Mettre en place des programmes de recherche, aller au bout de la normalisation de nos pratiques, mettre à profit les possibilités qu'offrent les technologies de l'information, investir dans la fonction évaluation; tout cela suppose des efforts importants de la part des archivistes en place mais aussi et surtout une préparation complète, efficace et adéquate de la relève.

C'est donc avec un optimisme réaliste que je vous propose de préparer notre entrée dans le troisième millénaire. Les défis qui se présentent à nous sont tout à la fois nombreux et stimulants. Il n'en tient qu'à nous, archivistes, de participer au renouvellement de notre discipline pour qu'elle s'installe de plein pied dans une ère où l'information est devenue une composante essentielle de la société qui nous entoure.

Bibliographie

Cox, Richard (1986). «Professionalism and Archivists in the United States.» *American Archivist* , 49, (Summer 1986), p. 229-247.

Cox, Richard (1994). «Standardizing archival practices: a tool for the information age.» *Archivum* , vol. 39, (Actes du 12e Congrès international des Archives. (Montreal, 6-11 September 1992) 1994, p. 165-179.

Duchemin, Michel (1977) «Le respect des fonds en archivistique: principes théoriques et problèmes pratiques.» *La Gazette des archives* , no 97, p. 71-96.

Dollar, Charles M. (1994). «Seizing the opportunity: archivists in the information age.» *Archivum* , vol. 39, (Actes du 12e Congrès international des Archives. (Montreal, 6-11 September 1992) 1994, p. 449-455.

Gagnon-Arguin, Louise (1992). *L'archivistique. Son histoire, ses acteurs depuis 1960* . Québec, Presses de l'Université du Québec, 1992, 229p.

Haworth, Kent (1994). «Standardizing archival description.» *Archivum* , vol. 39, (Actes du 12e Congrès international des Archives. (Montreal, 6-11 September 1992) 1994, p. 187-199.

Lopez Gomez, Pedro (1994). «Archival education: specialist and generalist training.» *Archivum* , vol. 39, (Actes du 12e Congrès international des Archives. (Montreal, 6-11 September 1992) 1994, p. 297-311.

Loranger, Richard (1992). «L'information stratégique. Un nouveau champ d'intervention.» *Archives* , 23, 4, (printemps 1992), p. 33-55.

Mathieu, Jacques et Cardin Martine (1990). «Jalons pour le positionnement de l'archivistique.» In *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information: perspectives de recherche. Symposium en archivistique* . Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA), Montréal, 1990, pp. 101-126.

Menne-Haritz, Angelika (1994). «Archivfachliche Ausbildung: Den Anforderungen Der Gesellschaft Des 21. Jahrhunderts Gerechwerden.» *Archivum* , vol. 39, (Actes du 12e Congrès international des Archives. (Montreal, 6-11 September 1992) 1994, p. 261-283.

Mykland, Liv (1994). «Protection and integrity. The archivist's identity and professionalism.» *Archivum* , vol. 39, (Actes du 12e Congrès international des Archives. (Montreal, 6-11 September 1992) 1994, p. 99-109.

Pederson, Ann E. (1994). «Development of research programs.» *Archivum* , vol. 39, (Actes du 12e Congrès international des Archives. (Montreal, 6-11 September 1992) 1994, p. 312-359.

Van Campen, Marcel (1994). «The archivist in the university environment.» *Archivum* , vol. 39, (Actes du 12e Congrès international des Archives. (Montreal, 6-11 September 1992) 1994, p. 122-133.

Wallot, Jean-Pierre (1990). «Les Archives nationales du Canada et l'aide à la recherche en archivistique.» In *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information: perspectives de recherche. Symposium en archivistique* . Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA), Montréal, 1990, pp. 275-292.